POLITIQUE RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DE PERSONNES

Objectif

Démontrer l'engagement de McWane, Inc. envers un environnement de travail exempt de traite de personnes et d'esclavage, y compris le travail forcé et le travail des enfants illégal.

Portée

La présente Politique s'applique à tous les membres de l'équipe de McWane, Inc. et de ses divisions et filiales (« McWane » ou la « Société »), y compris, mais sans s'y limiter, les membres de l'équipe, les dirigeants et les employés temporaires (par souci de simplification dans la présente Politique, les « membres de l'équipe ») et les entrepreneurs indépendants, les sous-traitants, les fournisseurs, les partenaires et les autres personnes par l'entremise desquelles McWane exerce ses activités.

Énoncé de politique

McWane ne tolérera ni n'approuvera la traite de personnes ou l'esclavage dans quelque partie que ce soit de notre organisation mondiale.

Les membres de l'équipe McWane, les entrepreneurs, les sous-traitants, les vendeurs, les fournisseurs, les partenaires et les autres personnes par l'intermédiaire desquelles McWane exerce ses activités doivent éviter la complicité dans toute pratique qui constitue un trafic de personnes ou un esclavage.

Les membres de l'équipe sont tenus de signaler tout comportement considéré comme une violation de la présente Politique au Service des ressources humaines ou au Service juridique de McWane. Les signalements peuvent également être faits par l'entremise de la ligne d'accès McWane au 877 231-0904, ou sur https://accessline.mcwane.com, où il est possible de faire des signalements anonymes, comme le permet la loi applicable.

Les membres de l'équipe qui ne signalent pas une inconduite réelle ou soupçonnée pourraient être considérés comme ayant enfreint la présente Politique.

Mesures disciplinaires

McWane ne tolérera pas de représailles contre un membre de l'équipe pour avoir signalé une préoccupation de bonne foi ou pour avoir coopéré à une enquête de conformité, même lorsqu'aucune preuve n'est trouvée pour justifier le signalement.

Toute violation de la présente Politique peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement. McWane a le droit exclusif d'interpréter la présente Politique concernant les membres de son équipe respective.

La violation de la politique du gouvernement américain en matière de lutte contre la traite de personnes peut également entraîner des poursuites pénales contre les personnes responsables.

Résumé de la politique du gouvernement américain sur l'interdiction de la traite de personnes

La politique du gouvernement américain interdit la traite de personnes et l'esclavage. Les entrepreneurs du gouvernement et leurs employés, sous-traitants, employés des sous-traitants et agents ne doivent participer à aucune pratique constituant la traite de personnes ou l'esclavage. Cela comprend, sans s'y limiter, les activités suivantes :

- participer à toute forme de traite de personnes;
- obtenir des actes sexuels à des fins commerciales;
- recourir au travail forcé dans l'exécution de tout travail;
- détruire, dissimuler ou confisquer des documents d'identité ou d'immigration d'un employé, comme des passeports ou des permis de conduire, peu importe l'autorité émettrice, ou encore refuser l'accès par un employé à ces documents d'identité;
- utiliser des pratiques trompeuses ou frauduleuses lors du recrutement d'employés ou de l'offre de postes d'emploi ou contractuels; comme le défaut de divulguer des renseignements de base dans un format et une langue compris par l'employé ou le candidat, ou faire des déclarations inexactes importantes pendant le recrutement d'employés concernant les principales conditions d'emploi, y compris les salaires et les avantages sociaux, l'emplacement du travail, les conditions de vie, le logement et les coûts associés (si fournis par l'employeur ou l'agent), tout coût important à facturer à l'employé ou au candidat et, le cas échéant, la nature dangereuse du travail;
- recourir à des recruteurs qui ne respectent pas les lois locales de droit du travail du pays où le recrutement a lieu;
- facturer des frais de recrutement aux candidats;
- si la loi ou le contrat l'exige, ne pas fournir de moyen de transport pour le retour, ou ne pas payer les frais de transport pour le retour lors de la cessation de l'emploi;
- si la loi ou le contrat l'exige, ne pas fournir ou organiser un logement qui répond aux normes de logement et de sécurité du pays hôte;
- si la loi ou le contrat l'exige, ne pas fournir un contrat de travail, une entente de recrutement ou tout autre document de travail requis par écrit avec les renseignements requis par la loi et dans une langue que l'employé comprend.

Questions

Les questions concernant cette Politique doivent être adressées à votre représentant local des ressources humaines.

McWane se réserve le droit de modifier, de réviser, de compléter ou de remplacer cette Politique à tout moment, avec ou sans préavis.